



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 79011

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la situation du saumon dans les Pyrénées-Atlantiques. Le réseau hydrographique de la Nive, du Gave d'Oloron et du Saison constitue aujourd'hui le plus grand système français à être colonisé par le saumon atlantique. La Nive, le gave d'Oloron et le Saison sont d'ailleurs les rivières produisant les plus gros saumons capturés chaque année en France. Fort de ce constat, les pouvoirs publics ont, au travers de la mise en place du COGEPOMI Adour Côtiers dans les années 90, œuvré en partenariat avec les gestionnaires et les usagers pour tenter de restaurer les populations de saumon atlantique qui semblaient condamnées. Aujourd'hui, le constat de la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques dressé depuis 2010 sur la situation du saumon atlantique est alarmant. En effet, le nombre de poissons entrant sur le Gave d'Oloron jusqu'en 2010 était estimé entre 3 000 et 5 000 poissons et en 2011 le niveau réel de saumons atteignant les zones favorables à la reproduction est de 1 500 individus en moyenne. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle compte prendre pour permettre d'enrayer rapidement la disparition de cette espèce.

Texte de la réponse

En application des articles R. 436-44 à R. 436-54 du code de l'environnement, le Comité de gestion des poissons migrateurs est en charge de déterminer le plan de gestion, d'une durée de 6 ans, pour chaque espèce de poissons migrateurs en prenant en compte les habitats, les conditions de libre circulation et d'exploitation halieutique. Les soutiens de population par alevinage, les modalités concernant l'ouverture de la pêche ainsi que les quotas annuels sont également définis dans ce cadre. L'ensemble du plan de gestion des poissons migrateurs a fait l'objet d'un examen en comité de gestion au mois de mars 2015. A cette occasion, ces membres, constitués par l'administration, des élus des collectivités territoriales, des pêcheurs de toutes les catégories et de représentants des riverains, ont approuvé le plan à une large majorité. Le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Adour et cours d'eau côtiers a fait l'objet d'une révision et a été approuvé par arrêté préfectoral le 31 août 2015. Le plan s'appuie sur des bilans détaillés qui ont été validés par le comité de gestion en 2013. Le contexte de la ressource piscicole n'est pas favorable pour plusieurs espèces. La population de saumon sur le bassin varie d'une année sur l'autre mais reste cependant stable sur une échelle de temps plus longue. Le plan d'action examiné en séance plénière du comité de gestion s'articule autour de plusieurs axes. Il convient tout d'abord au minimum de maintenir et au mieux de restaurer la qualité des habitats qui sont indispensables à la reproduction, la croissance, l'alimentation et le repos des poissons pour accomplir entièrement leur cycle de vie. Le maintien et la régénération constante de ces habitats diversifiés, sont étroitement liés notamment au transport et dépôt des sédiments. Les espèces de poissons doivent aussi pouvoir circuler librement d'un habitat à l'autre en fonction de leurs besoins. Ce cycle biologique nécessite des migrations vers l'amont et vers l'aval des cours d'eau. Cet objectif peut être atteint grâce au rétablissement de la continuité écologique, en particulier sur le Gave d'Oloron, le Saison et le Gave de Pau. En effet, ce dernier représente un potentiel important pour la colonisation du saumon. Ensuite, un autre axe du plan de gestion est de modérer les prélèvements afin de sécuriser la population de saumon, en maintenant une exploitation

adaptée. Toutes les catégories de pêcheurs sont sollicitées pour contribuer à un effort collectif, chacun en fonction de leurs moyens. Ainsi, les professionnels en eau douce et en eau salée ont une réduction du temps hebdomadaire de pêche. Les professionnels en mer doivent respecter des zones de cantonnement qui permettent de réduire les captures accidentelles de saumon près des côtes landaises. Les pêcheurs à la ligne doivent dorénavant se conformer à des secteurs de graciación afin de pouvoir relâcher vivants les poissons pêchés. Les pêcheurs de loisir, quant à eux, ont vu leur quota annuel de saumon diminuer. De plus, le programme de restauration de la population de saumon s'appuie également sur un effort d'alevinage conséquent centré sur le Gave de Pau en prévision du rétablissement des conditions d'accès à ce sous-bassin. Le succès du programme de restauration est dû en grande partie aux actions améliorant les habitats à travers la restauration de la continuité écologique et au soutien des stocks impliquant tous les acteurs, même maritimes.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79011

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3346

Réponse publiée au JO le : [29 novembre 2016](#), page 9825